



Saisir les Prud'hommes ou est ce inutile ?

Par **atles935**, le **09/03/2017** à **10:18**

Bonjour, l'année dernière, j'ai signé un rupture conventionnelle avec mon ancien employeur. Il m'a dit que je n'avait pas le choix, sinon j'allez faire des remplacements au jour le jour dans les différents sites(et postes)de la société. Je lui ai demandé un licenciement éco, car il voulait se séparer de moi, car il n'avait plus de travail pour moi (je suis chauffeur). Il m'a dit qu'il ne pouvait pas, car le groupe se porte bien, et qu'en attendant, si il y avait besoin d'un chauffeur, il voulait pouvoir prendre un intérim ! Au final n'ayant pas le choix, j'ai accepté, mais quelques mois plus tard, c'est un autre chauffeur de la société qui roule mon camion!!! Suis je en droit de demander quelque chose (compensation ou requalification en licenciement éco ?) ou cela ne me servira à rien de saisir les Prud'hommes ? merci

Par **morobar**, le **09/03/2017** à **10:20**

http://www.experatoo.com/prud-hommes/saisir-prud-hommes-inutile_150589_1.htm#.WMEeQIWcFkg